



SENALIA UNION
Presqu'île Elie
76100 ROUEN

À l'attention de M. Pascal AUCHER

RAPPORT DE MESURES

NIVEAUX SONORES INITIAUX
mesurés dans l'environnement

N° du rapport : 12115220 - 1



LIEU D'INTERVENTION : Presqu'île Elie, Rouen

DATE D'INTERVENTION : Vendredi 24 février 2012



CETE APAVE Nord-Ouest
Agence de Rouen Nord
2 rue des Mouettes
BP98
76132 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél. : 02.35.52.39.68 Fax. : 02.35.52.61.55

CETE APAVE Nord-Ouest
Agence de Rouen Nord
2 rue des Mouettes
BP 98
76132 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél. : 02 35 52 39 68 Fax. : 02 35 52 61 55

Lieu d'intervention :

Presqu'île Elie, Rouen

Date d'intervention :

Vendredi 24 février 2012

RAPPORT DE MESURES

NIVEAUX SONORES INITIAUX Mesurés dans l'environnement

Rapport N° : 12115220 - 1

Adresse(s) d'expédition :
1 ex SENALIA UNION
Presqu'île Elie
76100 ROUEN
À l'attention de M. Pascal AUCHER

Date d'expédition : 13 mars 2012

Intervenant : Etienne WECH

Rédacteur : Etienne WECH

Date : 13 mars 2012

Nom : Etienne WECH

Signature :



Pièces jointes : 0

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. TEXTES DE REFERENCE	3
3. DESCRIPTION DU SITE.....	3
3.1. Situation	3
3.2. Implantation de l'habitat.....	3
3.3. Sources sonores propre au site.....	3
4. METHODOLOGIE ET CONDITION DE MESURAGE.....	4
4.1. Procédure.....	4
4.1.1. Procédure de mesurage	4
4.1.2. Indicateurs acoustiques	4
4.2. Appareillage de mesurage utilisé.....	4
4.3. Emplacement des point de mesurage	5
4.4. Conditions particulières de mesurage.....	5
4.4.1. Sources sonores spécifiques	5
4.4.2. Date et horaire de mesurage	5
4.4.3. Conditions météorologiques	6
5. RESULTATS DES MESURAGES	6
5.1. Représentations graphiques.....	6
5.2. Niveaux sonores mesurés	6
ANNEXES	7
ANNEXE 1: EMLACEMENT DES POINTS DE MESURAGE.....	8
ANNEXE 2: FICHES DE MESURES.....	10
ANNEXE 3: MATERIEL DE MESURE.....	17
ANNEXE 4: INFLUENCE DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	18

1. OBJET

A la demande de SENALIA UNION, le CETE Apave a procédé au mesurage des niveaux sonores initiaux existant dans l'environnement du site situé Presqu'île Elie à Rouen (hangars n° 126 et 133), avant sa modification.

Le présent document a pour objet de présenter les conditions et résultats de mesurage.

2. TEXTES DE REFERENCE

Les mesurages sont réalisés conformément à la méthode de mesure définie dans la norme NFS31010, sans déroger à aucune de ses dispositions, et en référence à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

3. DESCRIPTION DU SITE

3.1. Situation

Les hangars n° 126 et 133 sont situés sur la Presqu'île Elie à Rouen. L'environnement alentour est essentiellement industriel.

3.2. Implantation de l'habitat

Aucune habitation proche n'est constatée.

3.3. Sources sonores propre au site

Hormis les sources sonores liées aux activités de la société dans les hangars n° 126 et 133 (qui n'ont pas été prises en compte dans la présente étude), nous relevons les sources de bruits suivantes :

- Trafic routier extérieur au site
- Activités des sociétés et hangars voisins

4. METHODOLOGIE ET CONDITION DE MESURAGE

4.1. Procédure

4.1.1. Procédure de mesurage

Les mesures sont effectuées en période diurne, l'activité des hangars Senalia n° 126 et 133 étant à l'arrêt, avec l'ensemble des bruits habituels existant sur ces périodes.

La caractérisation des niveaux sonores initiaux est réalisée par mesurage des paramètres suivants :

- niveaux acoustiques équivalents en dB(A)
- indice statistique L90 représentant les niveaux sonores minimums sur la période considérée
- indice statistique L50 représentant les niveaux sonores moyens, en excluant les pointes d'énergie sonore, sur la période considérée
- indice statistique L10 représentant les niveaux sonores maximums sur la période considérée

4.1.2. Indicateurs acoustiques

L'indicateur acoustique réglementaire à prendre en compte, peut être le niveau acoustique équivalent LAeq ou l'indice fractile L50, exprimé en dB(A).

De manière générale, l'indicateur utilisé est le niveau acoustique équivalent LAeq.

Pour certains cas particuliers, le niveau équivalent LAeq n'est pas adapté. Par exemple, lorsque l'on note la présence de bruits intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible. Une telle situation se rencontre, en particulier, lorsqu'il existe un trafic très discontinu. On prend alors en compte l'indice fractile L50 qui correspond au niveau sonore dépassé pendant 50% du temps d'acquisition.

4.2. Appareillage de mesurage utilisé

La liste des équipements de mesure et des logiciels de traitement utilisés est donnée en annexe 3.

Le matériel de mesure est homologué, vérifié par le Laboratoire National d'Essai, et étalonné avant les mesures.

Le matériel fait également l'objet d'une procédure d'auto vérification, tous les 6 mois, conformément à la norme NFS31010.

4.3. Emplacement des point de mesurage

Six points de mesure ont été retenus pour caractériser la situation acoustique.

Les emplacements des points de mesurage sont indiqués sur le plan joint en annexe 1 et sont indiqués ci-dessous :

Point de mesure n°	Situation
1	En limite de propriété, au Nord du Hangar 133
2	En limite de propriété, au Sud-ouest du Hangar 133
3	En limite de propriété, au Sud-est du Hangar 133
4	En limite de propriété, au Sud du Hangar 126
5	En limite de propriété, à l'Est du Hangar 126
6	En limite de propriété, au Nord du Hangar 126



4.4. Conditions particulières de mesurage

4.4.1. Sources sonores spécifiques

Les sources sonores liées aux activités du site n'ont pas été prises en compte dans la présente étude.

4.4.2. Date et horaire de mesurage

Les mesures ont été réalisées le vendredi 24 février 2012, entre 10h et 11h pour les points n° 1, 2 et 3, et entre 11h et 12h pour les points n° 4, 5 et 6. De l'activité ayant eu lieu dans le hangar 126 de 11h à 11h30, cette demi-heure sera exclue de la période de mesurage.

Intervalles d'observations : Période de jour : 10h – 11h pour les points n° 1, 2 et 3,
 11h30 – 12h pour les points n° 4, 5 et 6.

Les intervalles de mesurage sont indiqués, pour chaque point, sur les graphiques joints en annexe 2.

4.4.3. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques indiquées sont basées sur les données recueillies auprès de la station météo de Rouen.

Date	Couverture nuageuse	Temps	Vent		Observation
			Vitesse moyenne	Direction	
24 février 2012 Matin	Couvert	Humide	3,5 m/s	Ouest	<i>Légère brume</i>

5. RESULTATS DES MESURAGES

5.1. Représentations graphiques

Les résultats des mesurages sont indiqués pour chaque point sur les planches jointes en annexe 2. Ces planches font apparaître les informations suivantes :

- L_{Aeq} : niveau de pression acoustique continu équivalent dB(A) moyenné sur une durée d'intégration donnée
- L_{10} , L_{50} , L_{90} : niveaux acoustiques fractiles exprimés en dB(A),
- graphique représentant l'évolution temporelle des niveaux sonores.

5.2. Niveaux sonores mesurés

Les niveaux acoustiques sont exprimés en dB(A), les valeurs sont arrondies à 0,5 dB(A) selon la Norme NF S 31-010.

Emplacements	L_{Aeq} dB(A)	L_{50} dB(A)	Indicateur retenu	Niveau initial
Mesures en période de Jour				
Point n° 1	59,5	59,0	L_{Aeq}	59,5
Point n° 2	62,0	58,5	L_{50}	58,5
Point n° 3	63,5	59,0	L_{50}	59,0
Point n° 4	59,0	57,5	L_{Aeq}	59,0
Point n° 5	55,5	52,5	L_{Aeq}	55,5
Point n° 6	64,0	51,5	L_{50}	51,5

Remarque : Compte tenu du bruit engendré par le Fenwick de la société voisine ainsi que de sa durée et fréquence d'apparition, l'indice L_{50} est plus représentatif pour les points n° 2 et 3, proche du trajet de ce véhicule.

ANNEXES

- Annexe N°1 : Emplacement des points de mesure
- Annexe N°2 : Fiches de mesure
- Annexe N°3 : Matériel de mesure
- Annexe N°4 : Influence des conditions météorologiques

ANNEXE 1: EMLACEMENT DES POINTS DE MESURAGE



Point n° 1



Point n° 2



Point n° 3



Point n° 4



Point n° 5



Point n° 6

